



MUNICIPALITÉ
Notre-Dame-de-la-Merci

Tél.: 819 424-2113
Télécopieur: 819 424-7347
1900, Montée de la Réserve,
Notre-Dame-de-la-Merci (Québec) J0T 2A0
www.municipalitenotredamedelamerici.com

M. Lachapelle,

Tout d'abord, j'aimerais vous féliciter pour la création de votre site Internet. Cela peut s'avérer un outil très intéressant pour vos membres. Nous ajouterons votre association dans la liste des organismes de la municipalité ainsi que votre lien Internet.

En ce qui concerne l'usage du chemin du Lac Beaulne (chemin construit sur le domaine public), il est inscrit à l'article 53 et 57 de la *Loi sur les terres du Domaine de l'État (L.R.R., c. T-8.1)* que toute personne peut passer sur les terres et chemins construits sur le domaine public.

J'ai lu dans vos comptes rendus de vos rencontres, plus spécifiquement celui du 3 octobre 2015, que vous avez entrepris des pistes de solutions avec le club VTT. Nous aimerions mieux connaître et comprendre la situation.

Serait-il possible de voir la carte du chemin (avec le sentier VTT)? Nous aimerions savoir pourquoi les VTT et motoneiges n'utilisent pas le nouveau chemin qui part du camp Ukrainien? Le débroussaillage des courbes va-t-il être fait?

La municipalité ne peut intervenir sur ces chemins. Cependant, il convient que l'association poursuive ses efforts pour trouver une cohabitation harmonieuse. Je souhaiterais en discuter avec vous au bureau de la municipalité. Je vous invite à communiquer avec moi afin de fixer une rencontre.

Veillez accepter, M. Lachapelle, mes plus sincères salutations.

Chantal Soucy

Directrice générale